



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2025-003

Réf : 7.5.1 -
Demande de
subvention

Objet : demande
de subventions –
fondation Privat

Date de
convocation :
20/02/2025

Date d'affichage :

Nombre de
conseillers en
exercice : 22

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : ... 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROQUES Magali, ROBINET Corinne, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Absents ayant donné procuration :

- ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)
- BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)

Absents : Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence, Mmes. PEREZ Nathalie, VIDAL Lise, DANIEL Nathalie, PUNA Marie.

Mme Angeline GUYARD LACHAL a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire fait part du projet d'achat d'un véhicule électrique PMR. Le projet est estimé à la somme de 50 000.00 € HT comme détaillée dans le plan de financement prévisionnel ci-joint.

Il propose de solliciter une aide financière de la Fondation Privat la plus élevée possible.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Autorise monsieur le maire à solliciter le soutien financier de la fondation Privat
Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,
Le Maire





Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

2025-003

PLAN DE FINANCEMENT				
VEHICULE NAVETTE ELECTRIQUE TPMR - 2025				
ESTIMATION DEPENSES			ESTIMATION RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Montant
Véhicule Navette électrique TPMR	50 000,00 €	60 000,00 €	RESTE A FINANCER	60 000,00 €
			Dont subvention Fondation Privat	
			Dont commune autofinancement	
Total dépenses	50 000,00 €	60 000,00 €	Total recettes	60 000,00 €

Lamalou les Bains, le 25/02/2025

Guillaume Dalery,
Maire de Lamalou les Bains

